

aux aš'arites, abstraction faite de l'auteur de l'ouvrage en son ensemble ». Ce *semble-t-il* est bien peu fondé. La référence à *Nihāya* 303,16 (*qālat al-aš'ariyya dhaba šayhunā al-Kullābī*, etc.) est tout à fait abusive, et ne justifie aucunement de comprendre de la même façon — comme une citation, que Š. ne reprendrait pas à son compte — les deux *šayhunā* mentionnés ci-dessus; rien, dans ce qui les précède, ne permet de comprendre ainsi.

M. fait remarquer que, dans un cas, au lieu de *šayhunā*, deux manuscrits¹⁴ (sur les trois utilisés par l'éditeur) portent simplement : *al-šayh*. Mais la différence est de peu de portée. Croit-on qu'un non-aš'arite qualifierait Aš'arī de *šayh*? Sans parler d'anti-aš'arites notoires, mu'tazilites ou hanbalites (qui souvent, pour le désigner, usent du seul sobriquet méprisant d'Ibn Abī Bišr), même des auteurs māturīdites, les moins mal disposés à son égard, se contentent de l'appeler al-Aš'arī, ou Abū l-Hasan al-Aš'arī, sans faire précéder son nom d'un titre quelconque, ni le faire suivre de quelque eulogie. Or, dans la *Nihāya*, six fois Aš'arī est appelé *al-šayh* ou *šayhunā* (p. 11, 68, 72, 87, 131, 218); huit fois son nom est suivi des expressions *rađiya llāhu 'anhu* ou *raḥimahu llāh* (p. 68, 72, 78, 87, 91, 218, 341, 472; et cf. aussi p. 131). Bāqillāni également (appelé *al-qādī* Abū Bakr, ou *al-qādī* tout court, comme c'est l'usage dans les traités aš'arites) a droit à l'eulogie *raḥimahi llāh* (p. 131, 132, 173). Nul autre, dans l'ouvrage, ne bénéficie d'un tel traitement.

Que la position de Š. soit souvent ambiguë, qu'on ait du mal à accorder le parti pris pro-aš'arite de la *Nihāya* avec la doctrine très particulière, crypto-ismaélienne, des *Mafātiḥ al-asrār* ou du *Mağlis* en persan, cela n'est pas douteux. Encore faut-il ne pas faire violence aux textes.

Signalons enfin deux inadvertisances. Les *Tabaqāt al-šāfi'iyya* de Subkī ne traitent pas « des seuls aš'arites » (p. 282) : beaucoup de šāfi'ites (Laoust, Makdisi l'ont largement montré) étaient farouchement anti-aš'arites. Et Ğuwaynī n'est pas mort en 487 H. (p. 283), mais en 478.

Daniel GIMARET
(EPHE, Paris)

Sami A. Aldeeb ABU-SAHLEH, *Les Musulmans face aux droits de l'homme (religion, droit et politique : études et documents)*. Verlag Dr. Dieter Winkler, Bochum, 1994. 17 × 24 cm, 610 p.

Palestinien d'origine et collaborateur scientifique responsable du droit arabe et musulman à l'Institut suisse de droit comparé de Lausanne, Sami A. Aldeeb Abu-Sahlieh est l'auteur d'une thèse importante sur la situation des *Non-Musulmans en pays d'Islam (Cas de l'Égypte)*¹⁵.

14. Les « meilleurs manuscrits », écrit M. : à en juger par l'apparat critique, ce sont ceux que

Guillaume récuse systématiquement.

15. Cf. *Bulletin critique*, n° 2 (1985), p. 356-358.

Ses articles en la matière ne manquent pas et il a publié récemment, dans *Islamochristiana* (revue du PISAI, Rome), deux études importantes intitulées respectivement « Dialogue conflictuel sur les Droits de l'Homme entre Occident et Islam » 17, 1991, p. 53-82 et « Le délit d'apostasie aujourd'hui et ses conséquences en droit arabe et musulman » 20, 1994, p. 93-116. C'est en vue de poursuivre et synthétiser ces recherches qu'il a rassemblé ici informations et documentations de tous genres en vue d'évaluer la réception et l'application des Droits de l'homme dans les législations arabes contemporaines.

Avec pour titre *Historique, sources et fondements*, la première partie (p. 13-38) décrit comment cette « réception » a eu lieu au cours de ce siècle (passant de l'ignorance ou du refus à la récupération, tout en sauvegardant un certain particularisme arabo-musulman) et s'étend sur la recherche des sources (internationales, islamiques, positives arabes) et des fondements (souveraineté du peuple ou de Dieu et, par suite, conséquences pour les Droits de l'homme). Cela permet à l'A. de déceler un « courant islamiste » aux expressions variées et un « courant libéral » très marqué par les nationalismes locaux. Les six autres parties du livre se présentent toujours selon le schéma suivant : documents internationaux, droit musulman classique, situation actuelle (droit positif des pays arabes), avec certaines perspectives d'avenir quand la chose est possible.

Avec la 2^e partie (p. 39-86), il s'agit du *Respect de la vie et de l'intégrité physique*, qui est traité en quatre chapitres. Le chap. I envisage la *Glorification du martyre et de la conscription des enfants* (cf. la république islamique d'Iran au cours de sa guerre contre l'Irak). Le chap. II a pour titre *Avortement et limitation des naissances* : les positions variées des légitistes classiques et des législateurs modernes y sont analysées en détail, selon les distinctions des écoles canoniques (surtout avant les 40 ou 120 premiers jours de la grossesse), et les orientations actuelles des opinions publiques y sont largement décrites (acceptations et refus, selon les motivations les plus idéologiques). Le chap. III aborde la *Peine capitale et le châtiment corporel* : c'est tout le débat autour de la peine de mort, de l'amputation et de la flagellation qui est ici évoqué et analysé, en fonction de l'application plus ou moins effective du « talion » et des *hudūd Allāh* (adultère / fornication, brigandage, vol, boissons alcooliques, apostasie). Le chap. IV évoque le délicat problème des *Mutilations sexuelles* (circoncision masculine et excision féminine) en fonction des positions officielles classiques et modernes.

Dans la 3^e partie (p. 87-158), l'A. s'interroge sur les rapports entre *Musulmans et Non-Musulmans* et sur les discriminations juridiques qui s'ensuivent. Le chap. I traite de l'*Appartenance religieuse* : c'est l'occasion, pour l'A., de passer en revue les divers pays d'Islam pour voir si le système de la *dimma* y est encore appliqué (totalement ou partiellement) ou si le système moderne d'une seule citoyenneté égalitaire y est effectivement réalisé (il y décrit, au passage, la « position intégriste » musulmane contemporaine). Le chap. II envisage, de plus près, la *Liberté religieuse* : liberté de culte, liberté de conversion, conséquences juridiques de l'apostasie, tout y est dit, y compris les « réactions populaires » (*al-āmma*) à ce propos (on notera ici la richesse de la documentation et le caractère dramatique de la réalité). Le chap. III est consacré au *Droit de la famille* et, dans ce cadre, à la situation difficile des « ménages mixtes » quant au contexte juridique et aux incompréhensions sociopsychologiques qu'ils ont

à subir. Le chap. IV parle enfin des *Droits politiques* et de l'accès aux fonctions *publiques* pour tous, à égalité, ou selon les appartenances religieuses (l'A. analyse ici les discriminations *de facto*).

La 4^e partie (p. 159-215) passe en revue les divers domaines où *Hommes et femmes* sont traités différemment. Le chap. I parle de l'*Égalité de principe* en matière de foi, de culte et de morale. Le chap. II revient sur le *Droit de la famille* pour y souligner les « différenciations » juridiques (âge et consentement au mariage, polygamie, mariage « à terme », autorité du chef de famille, répudiation, effets matériels et financiers). Le chap. III traite du *Droit au travail* et de ses conditionnements actuels. Le chap. IV énumère les *Droits politiques* et les *Fonctions publiques* en faveur des femmes. Le chap. V insiste, enfin, sur le *Droit à l'éducation*, y compris pour les filles.

Avec la 5^e partie (p. 217-295), il s'agit des *Riches et pauvres*, et donc des droits économiques et sociaux. Le chap. I traite du *Partage des richesses* et analyse les moyens traditionnels et modernes de distribution relativement équitable du revenu (*zakāt*, banques islamiques, partenariat « capital-travail », etc.). Le chap. II fait le point quant à *L'esclavage et la servitude*, qui devraient avoir disparu en théorie. Le chap. III analyse les relations *Employeurs et employés* selon les diverses législations du travail et les interventions des syndicats (problème du travail des enfants).

La 6^e partie (p. 297-369) est consacrée aux *Gouvernants et gouvernés* : il s'agit du fonctionnement de la « chose publique » et de la participation (plus ou moins démocratique) à son élaboration « démocratique ». Le chap. I analyse la relation *Pouvoir politique et peuple* : l'A. y analyse les structures actuelles de l'exercice du pouvoir en pays arabes (partis, régimes, libertés), ainsi que les « modèles islamiques » de constitution (d'où le débat entre la laïcité importée d'Occident et la consultation (*šūrā*) d'essence arabo-islamique). Le chap. II envisage les rapports difficiles entre *Majorité et minorités* de tous ordres et pose alors la question : qu'est-ce qu'une citoyenneté moderne et quels en sont les critères ?

Dans la 7^e partie (p. 371-451), l'A. s'interroge sur *États arabes et relations internationales*, car il y va d'une « réception » des droits de l'homme par « osmose » planétaire. Le chap. I traite de *Paix et guerre « ḡihād »* : rapports pacifiques ou belliqueux entre États, en fonction de l'antique division classique entre *Dār al-Islām* et *Dār al-Harb*, ou bien en fonction des nouvelles idéologies et des nationalismes renaissants. Le chap. II envisage alors *Le droit humanitaire et la violence internationale* : l'A. y traite du droit de la guerre en Islam et des situations actuelles de « terrorisme », surtout au Moyen-Orient. Le chap. III s'occupe des *Organisations supra-étatiques* et, spécialement, du cas de l'ONU, occasion pour l'A. d'en critiquer le fonctionnement et d'en mettre en doute l'efficacité.

Dans sa conclusion (p. 453-460), l'A. « s'adresse en particulier aux lecteurs arabes et à ceux qui ont à cœur le respect des Droits de l'Homme dans le monde arabe ». Il y répond à de multiples objections, soulève le problème de l'interprétation des textes religieux et explique sa position personnelle vis-à-vis d'eux (Bible et Coran) : convaincu des diversités culturelles et donc du « contexte occidental » de la Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948, il appelle de ses vœux une nouvelle entente des peuples et des États sur ces mêmes droits,

de sorte que tous puissent se sentir parties prenantes de ces droits. Des *Annexes* (p. 461-572) viennent illustrer l'ensemble de la documentation accumulée en ces diverses parties : il s'agit de *dix-huit documents* de première importance où l'on trouve, entre autres, les textes des diverses déclarations islamiques des droits de l'homme et des multiples projets de constitutions islamiques. Le tout s'achève par une abondante bibliographie (p. 573-591), qu'il faudra sans doute mettre à jour au fur et à mesure que les études se poursuivront en ce domaine.

Destinée aux théologiens, aux juristes, aux politiciens, aux avocats, aux juges et aux assistants sociaux, cette somme de textes, de références et de faits, ici présentée d'une manière logique et pédagogique, devrait constituer un ouvrage essentiel pour les chercheurs et pour les hommes d'action. Plus de quatre cents sources historiques et contemporaines en constituent la substance : il est à souhaiter que, dans chacun des secteurs ici abordés, des études monographiques viennent préciser les orientations de la pratique et de la jurisprudence. Les spécialistes peuvent regretter que l'A. se soit contenté d'une translittération simplifiée des termes arabes : un peu plus de rigueur en ce domaine aurait donné plus de valeur à cet ensemble, surtout si un index des termes techniques (dont l'absence se fait remarquer) était venu le compléter. Mais la vaste documentation de l'A. et les perspectives qu'il ouvre en de si nombreux domaines font de cet ouvrage un instrument de travail essentiel pour tous ceux, en particulier, qui veulent développer un dialogue islamo-chrétien constructif autour des droits de l'homme.

Maurice BORRMANS
(PISAI, Rome)

Modes de transmission de la culture religieuse en Islam, travaux publiés sous la direction de Hassan ELBOUDRARI et édités avec le concours de l'Université de Princeton. Institut français d'archéologie orientale du Caire, 1993. xvii + 286 p.

Ce volume représente les Actes d'un colloque (le texte de toutes les communications n'y est pas publié) tenu à Princeton en 1989 dans le cadre des recherches entreprises par l'équipe EHESS-CNRS : « Médiateurs et gestionnaires du savoir et du sacré dans les sociétés musulmanes. » Les dix articles qui le composent s'articulent sur trois axes :

I. La culture des lettrés : Quelques mécanismes d'élaboration et de transmission

- Christian Déobert, « L'institution du *waqf*, la *baraka* et la transmission du savoir »;
- Lucette Valensi, « Le jardin de l'Académie, ou comment se forme une école de pensée »;
- Jonathan Berkey, « Mamluks and the World of Higher Islamic Education in Medieval Cairo, 1250-1517 ».

II. Localité et universalité : exemples de dynamique culturelle :

- Marc Gaborieau, « The Transmission of Islamic Reformist Teaching to Rural South Asia: The Lessons of a Case Study »;